La conférence économique internationale

UN DISCOURS DE M. SOKOLNIKOFF DELEGUE RUSSE

La conférence internationale économique a poursuivi hier matin ses travaux.

Sadik Pacha Egypte a demandé que la conférence s'occupe de la situation de son pays dont le développement, dit-il, est gêné par des traités internationaux.

M. Sokolnoff, délégué de l'U.R.S.S., prononce ensuite un discours qui constitue un appel à la coopération du capital étranger dans la Russie des Soviets. Il dit notamment que le niveau de la production d'avant guerre a été atteint en Russie, mais il y a néfaisant de main-d'œuvre, donc chômage.

Pour ce qui concerne le commerce extérieur, il est faux, dit-il, que l'U.R.S.S. veuille s'isoler, car elle a intérêt à intensifier ses exportations qui n'atteignent que 40 % de celles d'avant guerre.

M. Sokolnoff dit encore que l'U.R.S.S. n'ouvre pas seulement au capital étranger la possibilité d'entrer en relation commerciale, mais encore des concessions avec des possibilités illimitées.

Enfin, la Russie a besoin de plus en plus de collaboration technique.

LA TERRIBLE CRUE DE MISSISSIPI

La partie nord-ouest de la Louisiane est pour ainsi dire entièrement sous l'eau et malgré les efforts incessants des forces gouvernementales et départementales, les brèches se sont élargies en amont et en aval de Wicksburg jusqu'à Natchez.

Les eaux couvrant la région inondée deviennent plus dangereuses pour les embarcations, à mesure que l'on s'avance vers la Old et le Red River, à cause des tourbillons.

Chaque jour, de nouvelles digues sont balayées par les flots.

Plus de vingt villes ont été inondées, tandis que les localités moins grandes se trouvant sur la voie directe des flots ont été virtuellement détruites.

Le 14 Mai, sera fixé le coefficient du coût de la vie dans le Nord

C'est samedi prochain 14 mai que nous connaîtrons le nouveau coefficient du coût de la vie, pour ce qui concerne le Département du Nord.

La Sous-Commission de l'Habillement est convoquée à la Préfecture pour mardi 10 mai, celle de l'Alimentation pour le lendemain ; la Sous-Commission des objets divers se réunissant à l'Office du Travail, rue Léon Gambetta, à Lille dans le courant de la semaine.

Samedi 14 mai, à 15 heures, aura lieu la séance plénière, que présidera M. Pennellier, président du Tribunal Civil.

COUR D'APPEL DE DOUAI

UN GARAGISTE DOUAISIEN POURSUIVI POUR CONTREBANDE

Surpris dans la région d'Houtkerque, alors qu'il transportait dans une auto spécialement aménagée, une certaine quantité de tabac belge, le garagiste Douaisien Degiganon avait été condamné par le Tribunal Correctionnel de Dunkerque, à 10 mois de prison sans sursis et 5.875 francs d'amende.

Revenue en appel, il y a 8 jours, l'affaire a été présidée devant la 4e Chambre.

Me Soland, défenseur de Degiganon s'était élevé contre la qualification du délit dont on a fait, à tort, selon lui, le transport de contrebande avec voiture au lieu de voir dans le fait reproché au prévenu l'introduction sans déclaration.

C'est ce dernier chef d'inculpation qui aurait dû être invoqué, la voiture de M. Degiganon ayant stationné, pendant plus heures, de non ayant stationné, pendant plusieurs heures, devant le bureau d'Houtkerque sans que les préposés aient fait mine de la visiter.

Il est vrai qu'à quelque distance, les douaniers de la brigade mobile, de création récente, qui avaient tendu une embuscade firent stopper la voiture et découvrirent la cargaison.

Mais cette circonstance, provoquée par le service des douanes, est-elle suffisante pour entraîner la première qualification et aggraver le cas de Degiganon ?

Pourquoi ce piège ? Pourquoi n'avoir pas tout simplement visité l'auto que l'on savait suspecte au poste-frontière ?

Telles étaient les questions qu'avait posées Me Soland.

La Cour y répondra, hier samedi, par un arrêt longuement motivé et dont les attendus se rendent aux raisons du défenseur, en réformant le jugement de la leçon sévère ;

Reconnu coupable d'introduction sur territoire français, et sans déclaration, de tabac étranger, Degiganon est condamné à un mois de prison et 6.400 francs d'amende.

DES FAUSSEUSES D'ANGES A AVESNES

Pour avortement et complicité, le Tribunal d'Avesnes avait prononcé les condamnations suivantes : Sophie Henrot, 4 ans de prison ; Marie Motte, 18 mois de prison avec sursis ; Yvonne Decassieux, Maria Menesse, Jeanne Lefebvre et Mathilde Cerisier, chacune un an de prison avec sursis.

Les prévenus ayant fait appel du jugement, l'affaire a été plaidée, hier par Me Cottier, Soland et Bufquin.

La Cour rendra son arrêt à huitaine.

MÉDAILLES AUX OUVRIERS DES ETABLISSEMENTS DE GUERRE

De l' « Officiel » : Médailles d'honneur décernées aux employés et ouvriers civils des établissements de la Guerre.

MEDAILLE D'ARGENT. — Pars d'Artillerie de Douai : M. Vincent, serrurier, 36 ans de services ; M. Formeaux, manœuvre, 33 ans de services ; M. Cuvillon, manœuvre, 37 ans de services ; M. Saunier, chaudronnier, 35 ans de services ; M. Grias, manœuvre, 36 ans de services.

Poudrerie Nationale d'Esquerdes : M. Filbien Alf., poudrier 30 ans de services.

MEDAILLE DE BRONZE. — Pars d'Artillerie de Douai : MM. Offret, manœuvre, 30 ans de services ; M. Sauvage, ouvrier semi-professionnel, 30 ans de services ; M. Milon, manœuvre, 30 ans de services.

Magasin central d'Habillement de Lille : M. Stricane, chef ouvrier, non professionnel, 30 ans de services.

Poudrerie Nationale d'Esquerdes : M. Darcourt, poudrier, 30 ans de services ; M. Richard, poudrier, 30 ans de services.

La délégation Canadienne a visité Roubaix et Tourcoing

Après les plus confuses des réceptions au sein des familles roubaisiennes, les Canadiens arrivés hier à Roubaix, venant de Lille, se retrouvaient samedi matin au rendez-vous donné à l'orée du Parc Barbieux.

Une impressionnante manifestation au monument au héros des chars d'assaut, le commandant Louis Rossilli eut lieu aussitôt.

Puis la délégation canadienne et les Roubaisiens l'accompagnant, se rendirent au monument aux morts de la guerre mondiale, boulevard Gambetta où de superbes gerbes de fleurs furent déposées.

De là, divisés en trois groupes, les Canadiens et leurs « Laceron » allèrent visiter le peignage Amédée Prouvost, les établissements de tissage d'ameublement Vanoutryve et la « Consortium Patronal de l'Industrie Textile. Ces visites produisirent la plus profonde impression sur nos hôtes qui purent aussi toucher du doigt, l'importance et l'activité commerciale de Roubaix.

A midi 15, tous se trouvaient réunis à la Chambre de Commerce de Roubaix et prenaient place dans le Salon d'honneur de la corporation. M. Georges Motte, président de la C.C.R., souhaita une cordiale bienvenue à M. Philippe Roy, haut commissaire du Canada à Paris, et à tous ses ressortissants. Il rappela la collaboration agissante du Canada à la guerre mondiale, l'intrépidité et la loyauté de ses fils. Il espère que nos hôtes d'aujourd'hui se montreront les agents actifs du resserrement économique, qui compléteront, de façon heureuse, le rapprochement moral des deux nations.

M. Philippe Roy laissa parler son cœur. Il se déclara émerveillé par les spectacles de l'activité industrielle roubaisienne, qui lui ont été offerte le matin ainsi que par la visite du Consortium de l'Industrie Textile.

Après avoir parlé des échanges si intéressants possibles entre les deux nations, M. Roy déclara rapporter à Roubaix le salut cordial du Gouvernement qu'il représente.

A 13 heures, se trouvaient réunis, au « Cercle de l'Industrie » une centaine de convives, invités par la Fédération Industrielle de Roubaix-Tourcoing et la Chambre de Commerce. M. Georges Motte présidait, ayant à ses côtés : M. Philippe Roy, M. Jean Bruchesi, professeur à l'Université de Montréal, M. Joseph Wibaux, président de la « Fédération Industrielle » ; les membres des Comités de la Fédération et de la Chambre de Commerce ; les membres de la délégation canadienne. A l'heure des toasts, M. G. Motte rappela la visite il y a un an d'une autre délégation canadienne, conduite par M. le sénateur Beaubien, qui a laissé à Roubaix de précieux souvenirs. Il fit un vif éloge du Canada.

M. Joseph Wibaux rapela ensuite les souvenirs si intéressant de sa visite au Canada il y a nombre d'années. MM. Bruchesi et Demez clôturèrent la série des toasts.

A TOURCOING

La délégation canadienne est arrivée à Tourcoing dans la soirée de samedi. Elle a été reçue dans un établissement privé de la rue Carnot, par M. Jacques Masurel, industriel, qui leur souhaita la bienvenue.

Aujourd'hui dimanche, la délégation visitera à 11 heures le musée ; à 11 h. 30, elle sera reçue par la Chambre de Commerce ; à 13 h. 30, un banquet lui sera offert à l'Hôtel Cornet ; à 16 heures, promenade au Champ de courses et départ de Tourcoing à 18 heures pour Paris.

PROCHAINE ÉLECTION D'UN CONSEILLER GÉNÉRAL A BOULOGNE-SUR-MER

Les électeurs de la deuxième circonscription du canton de Boulogne sont convoqués pour le dimanche 22 mai et, en cas d'un second tour, pour le dimanche suivant, à l'effet d'être leur représentant au Conseil général, en remplacement de M. Morizet, socialiste communiste, élu sénateur.

AUX JEUNES GENS DE LA CLASSE 1927 DONT UN FRÈRE A SERVI AU MAROC

Le ministère de la guerre vient de décider que les jeunes gens du premier contingent de la classe de 1927 dont un frère renvoyé dans ses foyers après le 10 mai 1926, a servi comme appelé ou engagé par devancement d'appel, soit au Maroc, soit à l'armée du Levant (sous réserve toutefois qu'il n'ait pas été réformé dès son arrivée au corps) seraient dispensés de l'incorporation en Afrique du Nord.

En conséquence, les jeunes gens qui ont reçu un ordre d'appel au titre d'un corps de troupe stationné au Maroc, en Algérie, ou en Tunisie, et qui se trouveraient dans cette situation, sont priés de se présenter ou d'écrire sans aucun délai au commandant du Bureau de recrutement dont ils dépendent en faisant connaître le prénom de ce frère et sa date de naissance, et s'il est possible, l'unité à laquelle il comptait.

LES NOUVEAUX TARIFS POSTAUX DE LA BELGIQUE POUR LA FRANCE

Les tarifs des objets de correspondance originaires de Belgique pour la France sont, dès maintenant, modifiés comme suit :

Lettres de 0 à 20 gr.	1.75	belge
Lettres par 20 gr. excédent	1.00	»
Cartes postales	1.00	»
Imprimés (par 50 gr.)	0.35	»
Echantillons (par 50 gr.)	0.35	»
Minimum	0.70	»
Papiers d'affaires (par 50 gr.)	0.35	»
Minimum	1.75	»
Impressions pour aveugles (par k.)	0.35	»

Aucun changement pour les objets expédiés de France à destination de la Belgique.

EN DEUX LIGNES

Paris. — Le jeune Alf. Laporte, disparu, a été retrouvé St-Ouen. Voulait s'engager com. mousse. — Ambassade Espagne démentit toutes informations publiées concernant succession couronne.

St-Etienne. — Très violent orage nuit av. dernière. Coups tonn. fermiè, pendant 5 heures. Ores égaux.

Le Mans. — M. Painlevé a remis Croix de guerre Fryiande Militaire de La Flèche.

Alger. — Arrivée de MM. Steeg et Saint qui prenant part aux travaux conférence Nord-Africain.

Orienta (Uruguay). — Ne pouv. épouser veiel ferme Mlle Cosa, héritière 500 millions, s'est empoisonnée.

La Paz (Solivie). — Cours troubles, police chargea foule. Plusieurs blessés. Etat de siège proclamé.

Tokio. — Immense incendie usine russe Uskam. 26 ouvriers brûlés vifs, 51 grièvement blessés.

ROUBAIX

Bureaux : 49, r. de la Gare — Téléph. 6-51
Dépôt de vente : 78, Grande-Rue

LE DIMANCHE A ROUBAIX

MUSEE WEERTZ. — A l'Hôtel de Ville, de 10 h. à 12 heures.

SPECTACLES. — Casino-Théâtre, en matinée et soirée « Tout à la Joie ».

Champ de foire : Attractions diverses.

SPORTS. — Football. — A 14 h. et à 15 h. 30, au Parc Jean Dubruil : Juniors Nord-Normandie, Ligue du Nord-Comité de Kent.

— Football Club, à 10 h. 30, au terrain N° 2, au Crétinier, équipe des Vétérans contre équipe Vétérans de Saint-Amand.

Gymnastique. — A 15 heures, 6, rue du Grand-Chemin, au local de « L'Ancienne », distribution des prix de la Fédération des Sociétés de Gymnastique.

Lawn-Tennis. — A 10 heures, le Tennis-Club du Val des Roses, et l'Alsacienne-Lorraine de Paris, au Parc Jean Dubruille, contre Racing-Club de Roubaix.

— 14 heures, quatre matches de simples du Critérium de France Féminin, et ensuite le Double de cette partie.

Cyclisme. — A 15 heures, deuxième journée du Grand Tourne des Novices, salle des fêtes de la rue de l'Hospice.

Tir. — Amicale des Arts, de 8 à 11 h. 30. — Amicale Oran, de 10 à 12 h. — Amicale Marlot, de 10 à 12 heures. — Amicale Archimède, de 9 h. 30 à 12 h. 30.

PHARMACIENS DE SERVICE. — MM. Dhellemmes, 36, Grande-Rue ; Geoffroy, 151, rue de Mouvaux.

AU CONSEIL MUNICIPAL

— SUITE —

Champ de Foire. — Comme les années précédentes, l'administration a fait procéder à des installations électriques pour la durée de la Foire, du 24 avril au 15 mai.

La maison Deny, 170, rue de Launay, a exécuté les travaux moyennant le prix forfaitaire de 21.000 fr.

Installation de canalisations d'eau potable. — Des canalisations seront exécutées : rues Ingres, Mongolfier, Henri Regnault, Messonnier, Saint-Rédempteur, Lalande, Jules-Guesde, Morse, Carnot, de l'Epeule, place de l'Abattoir, rue de la Banque, de Rocroy, David-d'Angers, de Babylone, Germain-Pilon, du Vivier, de la Mekellerie. Le montant atteindra 284.000 fr.

Cessions de terrain. — A la suite des travaux d'alignement, M. Huysentruyt cède, en bordure de la place Carnot, 12 mètres 35, à 30 fr. : 370 fr. 50.

— M. Gustave Castelain, 77, rue Coligny, acquiert 24 mètres carrés 35, à 50 fr. : 1.217 francs 50 et M. Mulliez Paul, 120, rue de l'Ommelet, 2 mètres 50 à 50 fr. : 125 fr.

Restauration de la chaussée, boulevard Beaurepaire. — La partie du chemin d'intérêt commun 142, entre la place Faidherbe et la rue de Valenciennes est en très mauvais état. De grosses réparations y sont faites par le service vicinal, conjointement avec la ville de Roubaix. Les travaux, évalués à 1.500.000 fr., seront supportés par la ville pour une part de 488.120 fr., dans l'emprunt de 20 millions en voie de réalisation.

Abattoir communal. — Les établissements Levaast-Beyart ont consenti un rabais de 12 % pour les travaux d'installation des menuiseries métalliques et serrureries, aux salles d'abatage et magasine de viande. La dépense prévue est de 268.262 fr. 06. Ils seront chargés de ces travaux.

La maison Ducoulange et Jullien procédera aux installations électriques pour la somme de 58.743 fr. 30 ; rabais de 15 % déduit.

Les ateliers Otis-Pifre, 161, rue de Courcelles, à Paris, exécuteront pour 47.600 fr. la pose et la mise en état du bon fonctionnement des trois monte-charges électriques.

Service des eaux de Roubaix-Tourcoing. — Une augmentation de prime d'assurance contre les accidents du Travail, demandée par la « Royal Echange » est prise en considération. Cette augmentation est fixée à 0.01 à partir du 1er avril 1927, étant entendu qu'au-delà de 8.000 francs, le calcul des rentes reste fixé au quart des salaires.

Les marchés de gré à gré suivants sont approuvés :

MM. Albert Masure, réparation de machines élévatoires : 10.000 fr. ; Meunier et Cie, Lille ; 10.000 fr. ; Dujardin et Cie, Lille : 10 000 fr. ; Henri Pierret et Cie, Houzonville (Ardennes), fourniture de colliers et boulons : 20.000 francs.

La Commission intercommunale des Eaux a décidé d'appliquer à ses agents logés la décision du Conseil municipal de Roubaix : le supplément temporaire des agents logés sera réduit de 20 % et les retenues supplémentaires de 30 francs par mois seront remboursées aux intéressés.

Le Conseil confirme sa délibération en ce qui concerne le conflit avec l'Administration des domaines, en sujet d'une canalisation placée quai de Wattrelos. Il autorise M. le Maire à ester en justice et une provision de 2.000 francs à Me Adhémar chargé des intérêts de la ville.

Il approuve la décision prise par le Service des Eaux, en ce qui concerne la canalisation des tuyaux en travers de la rue Nadaud par la Cie Générale des Industries textiles, et le marché de gré à gré avec M. Jules Ravaut pour maçonnerie à l'usine de Bouchecque, moyennant 54.300 francs.

Secours et subsides. — Le Conseil accorde une bourse de 600 francs à Mlle Delespaut Germaine, en vue de son adjudication à l'Institution des Sourdes-Muettes et Aveugles de Lille.

Un subside de 1.500 francs à l'Union laïque pour fêter le 30e anniversaire de sa fondation.

Un subside de 1.500 francs, à la Société de gymnastique « L'Ancienne », pour participation à la fête fédérale d'Angers.

Un Un subside de 1.500 francs à l'Union des Sociétés de Secours mutuels de Roubaix et ses cantons, à l'occasion du 25e anniversaire de ses fondation.

Un subside de 500 francs, au Cercle nautique « L'Aviron », pour sa fête nautique le 26 juin.

Un subside de 10.000 francs à la Fédération officielle des Comités de quartier, pour organiser, à l'occasion du 1er mai et du 14 juillet, des fêtes populaires dans les divers quartiers de la ville.

Office d'Habitations à bon marché. — Le budget qui s'équilibre à 228.728 francs, en recettes et dépenses, est approuvé.

Dons et Legs. — M. Georges Schiller a fait don, à la ville de Roubaix, d'une somme de 10.000 francs, destinée à l'acquisition d'une rente 3 %, dont les intérêts serviront, chaque année, à décerner, en son nom, un prix à l'élève du Conservatoire national de Musique qui obtiendra le diplôme d'Etudes générales.

Le Conseil remercie le généreux donateur et règle les conditions d'attribution de ce prix.

Assistance publique. — Avis favorable est donnée, à la vente, par l'Administration des Hospices, de titres provenant du legs Hespel Marie-Aimée.

Contentieux. — M. Raoul Mertens, marbrier, 18, place Carnot, obtient un bail à loyer, pour location d'un terrain angle rue de la Vigne et quai de Bordeaux. Loyer annuel fixé à 300 francs.

Le Conseil approuve les honoraires de M. de Pret, fixés à 3.700 fr., représentant la ville dans des acquisitions de créances et dommages de guerre.

Il décide d'assurer contre les accidents, à la Cie « La Participation », 49 ble, rue de la Gare et le contremaître, l'ouvrier et les élèves des cours professionnels de tonderie de l'Institut Turgot.

En vue du renouvellement de la concession de l'affichage sur les murs de la ville, le Conseil décide d'y procéder par adjudication publique, aux enchères, à l'extinction de trois feux et sur une mise à prix. Le cahier des charges, remanié en ce sens, est approuvé.

Il décide de continuer à confier à MM. Boittiaux et Dolplace, l'impression du « Bulletin Communal », des ordres du jour du Conseil municipal, des rapports des commissions et des délibérations du Conseil, moyennant un relèvement général des prix en appliquant le coefficient 6,5 sur les prix de 1914.

Il traite ensuite quelques affaires à huis-clos.

PHONOGRAPHES

BARDIAUX. Seule maison, 53, rue de Lannoy, accréditée pour la vente des appareils et disques Pathé. — Choix considérable. — Premières nouveautés ; réparations ; facilités de paiement.

LE FEU

Au cours de la journée d'hier, deux incendies, peu importants, se sont produits. Le premier vers 11 heures 40, chez M. Emile Lemaire, négociant en tissus, 21, rue de l'Espérance.

Des ouvriers peintres travaillaient à décaper la peinture de la façade. Une des lampes employées communiqua le feu à la charpente, qui était très vieille.

Les ouvriers, après avoir prévenu les pompiers, se mirent en devoir d'éteindre l'incendie, qui ne résista pas à quelques seaux d'eau.

A l'arrivée des sapeurs, tout était terminé. Dégâts insignifiants, 5 à 600 fr. environ, couverts par l'assurance.

— Le deuxième vers 15 h. 45, aux établissements de chaudronnerie en cuivre, Benjamin Hennebelle, 65, rue de l'Alouette.

La maison était fermée, les ouvriers faisant la semaine anglaise et le patron était absent.

Des voisins aperçurent de la fumée s'échappant de la toiture.

Les sapeurs-pompiers, alertés immédiatement, se rendirent sur les lieux. Ils durent passer par escalade dans une usine voisine. C'était un tas d'emballages qui se consumaient au milieu de l'atelier, où il avait été laissé par imprudence.

Le feu fut éteint très rapidemnet. Dégâts insignifiants.

MANIFESTATION DE SYMPATHIE EN L'HONNEUR DE M. FERD. CAPELLE, OFFICIER DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Vendredi soir, au cours de la répétition générale de l'Harmonie des Anciens soldats français et alliés, M. Albert Despretz, le dévoué président, adressa au nom de tous ses camarades, au distingué directeur, M. Ferdinand Capelle, ses plus vives félicitations, pour l'honneur que lui avait fait M. le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux Arts, en lui accordant la rosette de l'Instruction publique.

Il dit toute la fierté qu'il a éprouvée, lors de la fête annuelle de la Chorale des Mutilés et Réformés, au Casino-Palace, d'avoir pu, au cours de cette belle cérémonie, lui adresser publiquement l'hommage qui lui était dû, pour la haute récompense accordée par le Gouvernement de la République. Cette récompense reconnaît les services qu'il rend à l'Art Musical, tant dans notre Ville que dans le département du Nord et du Pas-de-Calais. M. Despretz se félicite d'avoir pu lui épingler la Rosette de l'Instruction publique devant l'élite des Combattants, les Mutilés et Réformés.

M. Albert Despretz ajoute qu'il a voulu, dans la manifestation intime de ce soir, lui apporter aussi sa marque de reconnaissance, pour le dévouement qu'il apporte sans cesse à la Société, pour le plus grand bien de la prospérité des Anciens soldats français et alliés, et qu'il forme des vœux de le voir toujours à la Direction des Anciens.

Il termine en lui offrant une gerbe de fleurs, disant que chacune renferme, non seulement la sympathie entière de chaque sociétaire, mais toute leur affection.

Un vivat est chanté ensuite en l'honneur du nouveau décoré.

M. Capelle, très ému, remercie vivement son Président pour l'éloge qu'il vient de lui adresser et il reporte sur la société et toutes

HUILE TABLE CHARTREUX
L'AMELIOREE
LA PLUS ÉCONOMIQUE

Le roman d'un commissaire

Que la lumière soit faite

Nous avons dit vrai, en assurant que la population wattrelosienne était divisée en deux camps, se défiant, au sujet de la situation faite, par la justice de notre pays, à M. Coesenet, commisseire de police.

Etéocle et Polynice se battirent, dit la légende, dans le sein de leur mère. Dans la guerre des Sept-Chefs, ils s'entretuèrent, et la mort même ne pouvant apaiser la haine dont ils étaient, l'un pour l'autre, animés, la flamme du bûcher qui les consuma se divisa en deux foyers distincts. Ces frères ennemis symbolisent les haines implacables.

Leur souvenir est naturellement évoqué quand on devine, à Wattrelos, les divisions profondes et les passions qui s'affirment autour de l'affaire Colsenet.

Car, si simple qu'elle paroisse et si agréablement parée des fantaisies qui lui donnent l'allure d'un joyeux vaudeville, elle n'en demeure pas moins, le croyons-nous, une affaire infiniment grave qui ne limitera pas, à M. Colsenet, l'action de la justice.

DES INTÉRÊTS CONTRARIES

Et d'abord, qui a déclenché cette affaire ? Est-ce une plainte courageuse et formulée au grand jour d'un administré ayant décidé de prendre ses responsabilités ? Est-ce une dénonciation en termes précis et clairs, appuyée d'une signature, pour mettre un terme à des abus ?

Non, la dénonciation est anonyme. Elle prend la forme d'un complot. On ne sait qui l'a lancée. Mais on devine que son origine, pour être si soigneusement cachée, n'est pas, à défaut de courage, nette d'une intention évidente de nuire. Certains ne mâchent pas le mot. Ils proclament qu'il s'agit d'une vengeance. On ferait « valser » M. Colsenet, non parce qu'il a été trop complaisant, mais parce qu'il ne l'aurait pas été assez. Et si ce magistrat, qui est, par les uns, tenu pour un homme aimable et charmant, a fait commettre à des agents inconnus, des lettres qu'aucune signature n'embellit. C'est, assure-t-on, que les dénonciateurs anonymes avaient trouvé M. le Commissaire trop peu enclin à les absoudre, à les favoriser, à les couvrir.

Il y eurait, à Wattrelos, des ennemis jurés de M. Colsenet, qui essayèrent, autrefois, de s'attacher sa clémence. Ils n'étaient pas sans reproches, dit-on ; ils avaient bénéficié de circonstances heureuses en des temps troublés. Et comme ils n'étaient pas sans inquiétude sur leur situation, ils croyaient faire manœuvre habile en essayant d'obtenir, de M. Colsenet, des certificats de civisme. Ce magistrat aimable et bon enfant, ne « marcha » pas. Il y avait des limites que sa complaisance ne pouvait franchir. Sienclin qu'il fut à voir large et à passer l'éponge généreusement, certaine actes le trouvaient rebelle à des complaisances. De sorte que M. Colsenet fut à la fois charmant et détestable. Charmant pour ceux qui avaient commis de futiles fautes, à ses yeux ; détestable pour les autres.

UNE LETTRE

Cet état d'esprit de la cité wattrelosienne, nous le connaissions. Nous ne pensions pas qu'il fut aussi vil. Nous ne pensions pas, surtout, qu'il fut de nature à aggraver une situation déjà grave. Et cependant, cela est. Il en est qui demandent toute la justice ! S'ils consentent au châtiment, s'il est jugé nécessaire, de M. Colsenet, ils veulent qu'il ne soit pas le seul à être frappé. Si un fonctionnaire a été corrompu, il y a des corrupteurs. Si un sentiment de vengeance anime les ennemis de M. Colsenet, à quels mobiles obéissent-ils ? N'y a-t-il pas intérêt, pour quelques-uns, à ce que M. Colsenet disparaisse ?

Une lettre reçue à la suite de notre dernier article est, à ce sujet, très suggestive. Nous la donnons ci-dessous :

Monsieur le Directeur
du Journal « L'Egalité »,

L'article paru ce matin en chronique « Wattrelos », intitulé : Le Roman d'un Commissaire, est certainement fait avec une impartialité qui fait honneur au journal « L'Egalité ». Un point, cependant, attire l'attention du lecteur qui, en bon wattrelosien, aime la justice, mais aussi entend respecter le droit des citoyens.

On dit que le commissaire était bon enfant, joyeux compagnon, établissant lui-même la justice ; tout cela n'est pas très grave quand une certaine limite n'est pas dépassée, car vous conviendrez tout de même que les fonctions de commissaire de police ne demandent pas de faire vœux de jeûne et de chasteté. Par conséquent, un homme qu'il soit commissaire de police ou fonctionnaire quelconque, n'en est pas moins un homme, avec ses défauts et ses qualités, et que, sur ce point, rien ne prouve que celui qui n'a jamais failli jusque là, ne faillira pas un jour !

Ceci dit, il n'est nullement question d'entraver l'enquête judiciaire : Il faut que la lumière soit faite et les faits établis dans leur véritable importance.

Un autre point délicat et qu'il serait très intéressant d'éclaircir serait de connaître les véritables raisons qui ont motivé les plaintes contre Monsieur Colsenet. Croyez-vous sincèrement que ceux qui salissent soient eux-mêmes si blancs qu'ils puissent être satisfaits de leur dénonciation ! Que va-t-il sortir des enquêtes qui, nous osons l'espérer, seront menées jusqu'au bout ?... Il n'est pas nuisible de vous dire que les langues wattrelosiennes se délient, et que certains points restés bien noirs sur des situations nées de la guerre doivent être éclaircis. De ce côté, toute la population, croyons-nous, serait heureuse d'être enfin fixée. Car, si les habitants se reportent aux premiers mois de l'année 1919, à la rentrée en masse des combattants et des réfugiés, il n'était question que de faire rendre gorge à ceux qui, négligeant leurs devoirs de citoyens français ou belges, n'avaient pas obéi à l'ordre d'évacuation. Et non content de voir leurs camarades se faire tuer, s'employaient à amasser de l'argent par un trafic dont on n'a jamais connu les ficelles.

C'est cela, Monsieur le Directeur, qui fait que le commissaire de police de Wattrelos a conservé beaucoup de sympathies, car il a certainement dû essayer de toucher du doigt les conduites de certains nouveaux riches, et il paraît que ces derniers sont couverts sans avoir eu à débourser aux fonctionnaires de l'époque, pendant laquelle ils ont fait leur pelote.

Un groupe d'amis de la Justice
et de le Vérité

Cette lettre, que nous donnons, n'est pas signée. Elle ne l'est pas plus que celles qui ont dénoncé M. Colsenet. Elle ne l'est pas moins. Nous la donnons pour ce qu'elle vaut. La Justice est en marche. Que la lumière soit faite ! C'est le vœu unanime.

celles qu'il dirige, l'honneur qui vient de lui être fait.

Il dit aussi toute sa reconnaissance à la société, pour la manifestation sympathique qui lui a été faite, lors de la fête de la Chorale des Mutilés et Réformés et remercie la société de la très belle Rosette qu'elle lui a offerte et de la superbe gerbe de fleurs qui lui a été remise ce soir.

Il termine en assurant la Société de tout son dévouement et qu'il est à elle « in vitam æternem ».

VIOLENCES SUR UN AGENT

Vers 10 heures 45, l'agent Seya Albert, conduisait au poste central de police le nommé Delbar Louis, dit « Tête de Bos », arrêté pour coups et blessures volontaires.

Au moment où il passait avec son prisonnier, rue Notre-Dame, Delbert fut interpellé par un nommé Duflos Albert, dit « Bébert » 26 ans, cabareller, 45, rue de l'Alma.

Celui-ci reprochait à Delbar l'achat d'une auto avec de l'argent qu'il lui avait prêté et une discussion envenimée s'éleva.

Duflos voulut s'approcher de Delbart, mais l'agent Seye s'interposa entre les deux antagonistes.

A ce moment, Duflos a exercé sur lui des violences. Un procès-verbal a été rédigé contre lui.

REMISE DES LOTS DU CONCOURS DE LETTRES ORGANISE PAR L'ESSOR DE L'EPEULE

La remise aux lauréats aura lieu le dimanche 8 mai, à 7 h. 30 précises, les lots seront remis de la façon suivante : tous les 19 points tireront au sort, puis le 18, puis le 17, etc. De manière à éviter toute critique, les objets seront attribués d'avance selon leur valeur. La remise se fera au local, chez M. A. Vandevelde, 107, rue des Arts, Roubaix.

Les deux superbes bronzes exposés chez M. Franquet, tailleur, rue de l'Epeule, seront tirés au sort, ce tirage se fera au local le vendredi 13 mai, à 8 heures précises, nous invitons tous les commerçants à assister à ce tirage. Nous remercions tous les généreux donateurs qui nous ont fait parvenir un lot, ce qui a permis de donner 72 prix pour notre concours de lettes. Voici le résultat du concours de ballonnels Glace Ed. Roussel, 150 ballons de lettres :

1, Agnès Chanlry, 18, rue de la Perche ; 2, Paulette Dakain, 105, rue des Arts ; 3, Claire Vanhoutte, 32, rue d'Isly ; 4, Germaine Lefebvre, 241, rue des Ogiers, à Croix ; 5, Léon Dubruille, 4, rue Rohan ; 6, Suzanne Duriez, rue Descartes, Fort-Sion, 43 ; 6, Simone Lecomte, 85, rue d'Isly, cours du Nord, 4 ; 6, Blanche Matisse, rue de la Perche, fort Sion, 10 ; 6, Jean Cuypers, rue Descartes, Fort Sion, 40.

Les huit prix suivants toucheront un cerceau : Marie-Louise Duvillière, 29, rue d'Isly ; Louis Lemain, rue de la Perche, Fort Sion, 38 ; Delelle, rue de la Perche, cour Briet ; Louis Cambre, rue Croen, 3, cour Cornil ; Clotilde Vanhutzelle, rue de Wesquehal, cour Delporte, 18 ; Marie-Thérèse Demullier, 41, rue Helman ; Roger Brouele, 8, boulevard Gambella.

La remise des prix se fera au local, le lundi 16 mai, à 7 heures précises. Se munir du carton numérolé.

Nous rappelons aux lauréats du concours de lettres que les lots ne seront remis que sur la présentation d'une pièce d'identité, livret de mariage de préférence.

L'ATTACHE COMMERCIAL DE FRANCE AU CHILI DE PASSAGE A ROUBAIX

M. Walle, attaché commercial de France au Chili, sera à la Chambre de Commerce de Roubaix mardi prochain 10 mai ; il y recevra, de 10 heures à midi et de 14 h. 30 à 17 heures, les commerçants et industriels qui désireront le consulter sur les marchés chilien et bolivien.

DANS LA POLICE

Le personnel de police du 1er arrondissement a voulu, avant le départ de M. Richard commissaire de police, admis à faire valoir ses droits à la retraite, lui manifester sa sympathie au cours d'une réunion intime.

A cet effet, le personnel du commissariat s'est réuni hier soir.

M. Auguste Barrat, le sympathique brigadier de police, se faisant l'interprète de tous, a donné à M. Richard l'assurance des sentiments respectueux dont ils étaient animés et l'a remercié de l'esprit de justice et d'im-

FEUILLETON DU 8 MAI 1927. — N° 1

le CALVAIRE d'une AMOUREUSE

Grand roman d'Aventures et d'Amour ; par Guy de Ténamond

CHAPITRE 1er

LE HUNTING CLUB

Le vaste hall de la Jetée-Promenade, à Nice, présentait une animation extraordinaire.

Ce soir-là, on jouait « Rigoletto », avec Ruffito, le célèbre barytion italien.

Toute la colonie hivernale s'était donné rendez-vous pour l'entendre et, dans cette cohue, passait un frisson de fièvre joyeuse, la griserie d'une heure de détente sans contrainte, où chacun oubliait ses préoccupations pour ne songer qu'à son plaisir.

Soudain la sonnette de la fin de l'entr'acte retentit.

L'orchestre qui, dans un coin, égrenait une musique légère et frivole, se tut brusquement.

La foule se dirigea vers le théâtre.

Il se produisit d'abord une bousculade confuse autour des portes qui avaient été toutes grandes ouvertes ; puis, ce premier flot passé, les spectateurs moins pressés se mirent à leur tour à gagner leur place, sans hâte.

Parmi ces derniers, on remarquait un couple qui, au milieu de ce monde cosmopolite venu de tous les coins de l'univers à la recherche du soleil et de la gaieté, ne pouvait demeurer inaperçu, l'homme par son élégance, la femme par sa beauté.

C'étaient Roger de Lanzac et Irène Pommereille, que l'on rencontrait partout où l'on s'amusait, lui, joli garçon aux traits et à la silhouette aristocratique, elle, semblant sous la crudité brutale des lustres, une rose en plein épanouissement, avec ses grands yeux de velours noir, sa somptueuse chevelure rousse et son visage perpétuellement souriant, soit par coquetterie, soit pour cacher la griffe d'une petite ride à peine perceptible cependant.

Au premier coup d'œil, on devinait une vieille liaison, où la maîtresse, plus âgée que l'amant, se défendait héroïquement contre l'attaque des ans et cherchait par tous les artifices en son pouvoir et une volonté obstinée de plaire toujours, à conserver quelque temps encore l'irrésistible séduction de sa jeunesse passée.

Ils venaient lentement du fond du hall, s'arrêtant presque à chaque pas pour poursuivre à voix basse une discussion animée.

— Voyons, ma chère amie, murmurait-il d'un ton agacé, vous n'allez pas m'infliger le supplice de rester jusqu'à la fin de « Rigoletto » !...

Une flamme d'angoisse passa dans les prunelles de sa compagne ; elle serra nerveusement son éventail entre ses doigts et répondit :

— Oh ! c'est moins pour le spectacle que pour la salle, qui est splendide !...

Il l'enveloppa d'un regard impitoyable, où il y avait cette cruauté froide de ceux qui n'aiment plus.

— Précisément, ricana-t-il, je vous abandonnerais en bonne compagnie...

— Vous n'allez pas me laisser seule, supplia-t-elle.

— Mais si, Irène !... Je vais aller faire un petit tour au cercle. Si vous le voulez bien, nous nous retrouverons après la représentation, chez Edward's, pour souper...

Elle comprit qu'il était inutile de s'acharner à lutter. Ce qu'il avait décidé, il le ferait. Il fait jouer. Il en était ainsi tous les soirs.

Il n'y avait plus que le jeu qui, dans sa vie, intéressât maintenant cet homme qu'elle avait vu